

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
Le vote de la nouvelle PAC 2023-2027
par le Parlement européen

Monsieur le Ministre,

Le 23 novembre dernier, le Parlement européen a donné son feu vert à la nouvelle Politique Agricole Commune, malgré des discussions tendues entre un camp qui jugeait cette PAC « *pas assez ambitieuse et pas assez verte* », et un autre camp qui la jugeait « *équilibrée* ».

Pourtant, cet accord apporte de nombreux nouveaux éléments, comme les écorégimes, un soutien accru aux jeunes agriculteurs, une meilleure anticipation de la gestion des crises agricoles, des plans stratégiques nationaux, ...

Les plans stratégiques, justement, doivent être déposés à l'Europe avant le 31 décembre 2021. Le plan stratégique wallon, comme vous nous l'avez rappelé, est en cours de discussions au sein du Gouvernement wallon.

Nous ne désirons pas interférer dans ces discussions et mettre à mal les négociations actuelles au sein du gouvernement. Néanmoins, nous désirons vous entendre sur l'état d'avancement du projet de plan stratégique wallon. D'autant plus que nous avons vu que le point avait été mis à l'ordre du jour du gouvernement de vendredi dernier.

Dès lors, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les grandes lignes pressenties de ce plan stratégique? Au niveau du calendrier, ce plan sera-t-il bien déposé à heure et à temps? Quelles sont les étapes suivantes? Quand et comment s'organisera l'évaluation de notre plan stratégique par l'Europe?

Monsieur le Ministre, vous avez notre totale confiance concernant l'élaboration de ce plan, et nous savons que vous avez à cœur que les agriculteurs sortent de cette période d'incertitude au plus vite, eux qui se posent beaucoup de questions sur la future programmation de la PAC et les mesures qui en découleront.

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Borsus:

[Décembre 2021]

Les discussions au niveau du Gouvernement wallon portent à présent sur la globalité du Plan stratégique, tant sur le premier que le deuxième pilier.

Un certain nombre de points sont toujours en discussion entre les membres du Gouvernement. Mais nous travaillons ardemment afin de pouvoir aboutir le plus rapidement possible. L'honorable membre comprendra dès lors que je ne peux, à l'heure actuelle, déjà lui dévoiler les mesures mises en place.

En parallèle, certaines mesures sont adaptées au fur et à mesure de l'analyse des règlements adoptés par les instances européennes. L'administration décortique ces règlements, mais il ne semble pas que des modifications majeures doivent être apportées au Plan stratégique. La structure, qui a été désignée pour réaliser les évaluations ex ante et environnementale stratégique, a déjà commencé à travailler et devra, dès adoption du Gouvernement, finaliser ses rapports.

Concernant le délai du 31 décembre 2021, nous pourrons envoyer à la Commission européenne une première version officieuse de notre Plan stratégique wallon après le premier passage au Gouvernement.

Le Plan pourra enfin être envoyé officiellement à la Commission après un passage en seconde lecture au Gouvernement wallon. Concernant l'avancement des autres États membres, ces informations ne sont malheureusement pas publiques. Aucune sanction n'est prévue en cas de remise tardive des plans stratégiques. Pour rappel, dans cette hypothèse, les négociations avec les services de la Commission démarreraient plus tard et le Plan stratégique risquerait d'être approuvé plus tardivement également.

La Commission avait déjà accepté que le rapport relatif à l'évaluation stratégique environnementale lui soit communiqué plus tard. Je la renvoie, pour le surplus, aux échanges qui se sont déroulés sur ce dossier en Commission, notamment lors de la séance du 7 décembre dernier.